

Direction Générale

Ajaccio, le 8 septembre 2020

N° 169/DG/2020/JLP/DS

**NOTE DE SERVICE – DIFFUSION GENERALE**

**MESURE D'INTERDICTION DE VISITE AUX PATIENTS  
DU CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO - MISERICORDE**

Dans le cadre de l'adaptation du fonctionnement de l'hôpital à la gestion des risques liés au Covid-19 depuis le passage du département de Corse du sud en « zone de circulation active du Covid-19 », autrement dit classé en zone rouge :

**à compter du mercredi 9 septembre 2020, et jusqu'à nouvel ordre  
les visites aux patients hospitalisés sont strictement interdites  
au centre hospitalier de la Miséricorde**

Des situations très particulières pourront être examinées au cas par cas et pourront donner lieu à des dérogations ponctuelles données par les cadres en lien avec les chefs de services.

Pour certains services uniquement, il est prévu les adaptations suivantes :

- Pédiatrie : visite dérogatoire possible du deuxième parent sur autorisation du pédiatre, avec respect des précautions et consignes spécifiques d'hygiène.  
Le parent qui reste la nuit sera testé avec une PCR Covid.
- Maternité et Néonatalogie : visite dérogatoire possible du deuxième parent sur horaire habituel de visite des services, avec respect des précautions et consignes spécifiques d'hygiène.
- Salle d'accouchement : un seul accompagnant (choix de la parturiente) qui reste la durée de l'accouchement.
- Réanimation : visite dérogatoire possible après échange avec le service.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre mobilisation.

Le Directeur Général

Jean-Luc PESCE